

Livre blanc de la **durabilité**

LIVRE BLANC

Novembre 2025



— FRANCE —

Terre de Pêches



SOMMAIRE

A PROPOS DE FRANCE TERRE DE PECHEES	5
PROPOSER UNE PHOTOGRAPHIE A L'INSTANT T DU CHEMIN VERS L'EXPLOITATION DURABLE DES PECHEES	6
1. QU'EST-CE QUE LA DURABILITE DES PECHEES ?	8
LA DURABILITE, UN CONCEPT ISSU DU DROIT INTERNATIONAL	8
L'EXPLOITATION DURABLE DES PECHEES, UN OBJECTIF DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE	8
2. COMMENT LA DURABILITE DE LA RESSOURCE EST-ELLE EVALUEE SCIENTIFIQUEMENT ?	10
ÉVALUER UN STOCK : UN PREALABLE INDISPENSABLE	10
DE L'ÉVALUATION A LA GESTION : LA DECISION POLITIQUE	10
3. QUELLES SONT LES MESURES DE GESTION MISES EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DURABILITE ?	13
LE CADRE EUROPEEN : DROIT, GOUVERNANCE ET CONTROLE	13
LES AIRES MARINES PROTEGEES : UNE MESURE COMPLEMENTAIRE	13
4. ÉTAT DES LIEUX DE LA DURABILITE EN FRANCE : OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?	16
DES INDICATEURS EN NETTE AMELIORATION	16
LES MOTEURS DE CETTE EVOLUTION	16
LES NOUVEAUX ENJEUX	17
5. QUELS SONT LES DEFIS A RELEVER POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS DE DURABILITE ?	19
LA DURABILITE FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE	19
LUTTER CONTRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES, LE POIDS DE LA POLLUTION TELLURIQUE	20
6. COMMENT RENFORCER LA DURABILITE DEMAIN ?	22



RENFORCER L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE, CONDITION INDISPENSABLE D'UNE GESTION ADAPTÉE AUX NOUVEAUX DÉFIS	22
DONNER À LA FILIÈRE LES MOYENS DE SE PROJETER : RENOUVELLEMENT DES FLOTTES ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES ACTIVITÉS EN MER	23

7. QUELLES SONT LES PROPOSITIONS DE FRANCE TERRE DE PÊCHES ? 26

PROPOSITION 1 — RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE PÊCHE EN FRANCE	26
PROPOSITION 2 — SOUTENIR LA MESURE ET L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE	26
PROPOSITION 3 — ASSURER UN DÉPLOIEMENT RIGoureux ET TRANSPARENT DES RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LES AIRES MARINES PROTÉGÉES	26
PROPOSITION 4 — ÉTENDRE LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION ENTRE ADMINISTRATIONS À TOUTES LES ÉCHELLES	27

CONCLUSION : LE CHEMIN VERS L'EXPLOITATION DURABLE DES PÊCHES À UN TOURNANT 29

GLOSSAIRE 31



A propos de France Terre de Pêches

France Terre de Pêches est un collectif de plus de 1000 entreprises de pêche, qui emploient plus de 5500 marins-pêcheurs en mer, et nourrissent annuellement l'équivalent de 10 millions de Français. Formé en 2024 à l'initiative d'entreprises de pêche et d'organisations de producteurs, France Terre de Pêches entend partager avec les Français les engagements et réalités des pêcheurs, et porter la voix du terrain dans le débat public.



© C.Marcilhacy / Agence Oblique pour France Terre de Pêches



AVANT-PROPOS

Proposer une photographie à l'instant T du chemin vers l'exploitation durable des pêches

Grâce aux profondes modifications de la Politique commune de la pêche (PCP), et à l'engagement conjoint des pouvoirs publics, des scientifiques et des professionnels, la durabilité des pêches en France a connu des avancées majeures au cours des vingt dernières années.

Ainsi, parmi les 330 espèces pêchées en France, la part des stocks *en bon état* a fortement progressé entre 2000 et 2023, passant de 12,7 % à 46 %. Si l'on y ajoute les 11,6 % de stocks « reconstituables ou en reconstitution », ce sont désormais 58 % des volumes débarqués en France hexagonale qui proviennent de populations exploitées durablement. Dans le même temps, la proportion de stocks surpêchés a reculé de manière continue depuis 2010, passant de 29 % à 18,8 % en 2023. Quant aux catégories « effondrées » et « surpêchées et dégradées », elles représentent seulement 2,5 % des stocks aujourd'hui contre 22 % en 2000¹.

Ces résultats sont le fruit d'efforts considérables consentis par les professionnels : régulation des captures, encadrement de la capacité de pêche, spécifications des engins de pêche, mesures de restrictions spatio-temporelles.

Pourtant, malgré ce bilan positif, la durabilité des pêches demeure souvent mal comprise dans le débat public. Les discours simplificateurs persistent, qu'ils s'agissent de caricatures visant les pratiques, comme si aucun effort n'avait été accompli, ou de solutions trop réductrices qui remettent en cause l'équilibre même de la PCP et des actions mises en œuvre par l'industrie.

La durabilité des pêches est en réalité un sujet complexe, qui ne peut se réduire à des slogans. Elle repose sur une évaluation scientifique rigoureuse et doit concilier de multiples dimensions : environnementale, économique et sociale. Cette complexité est accentuée par les effets du changement climatique sur l'océan, qui imposent de repenser en permanence les modes de gestion et d'exploitation.

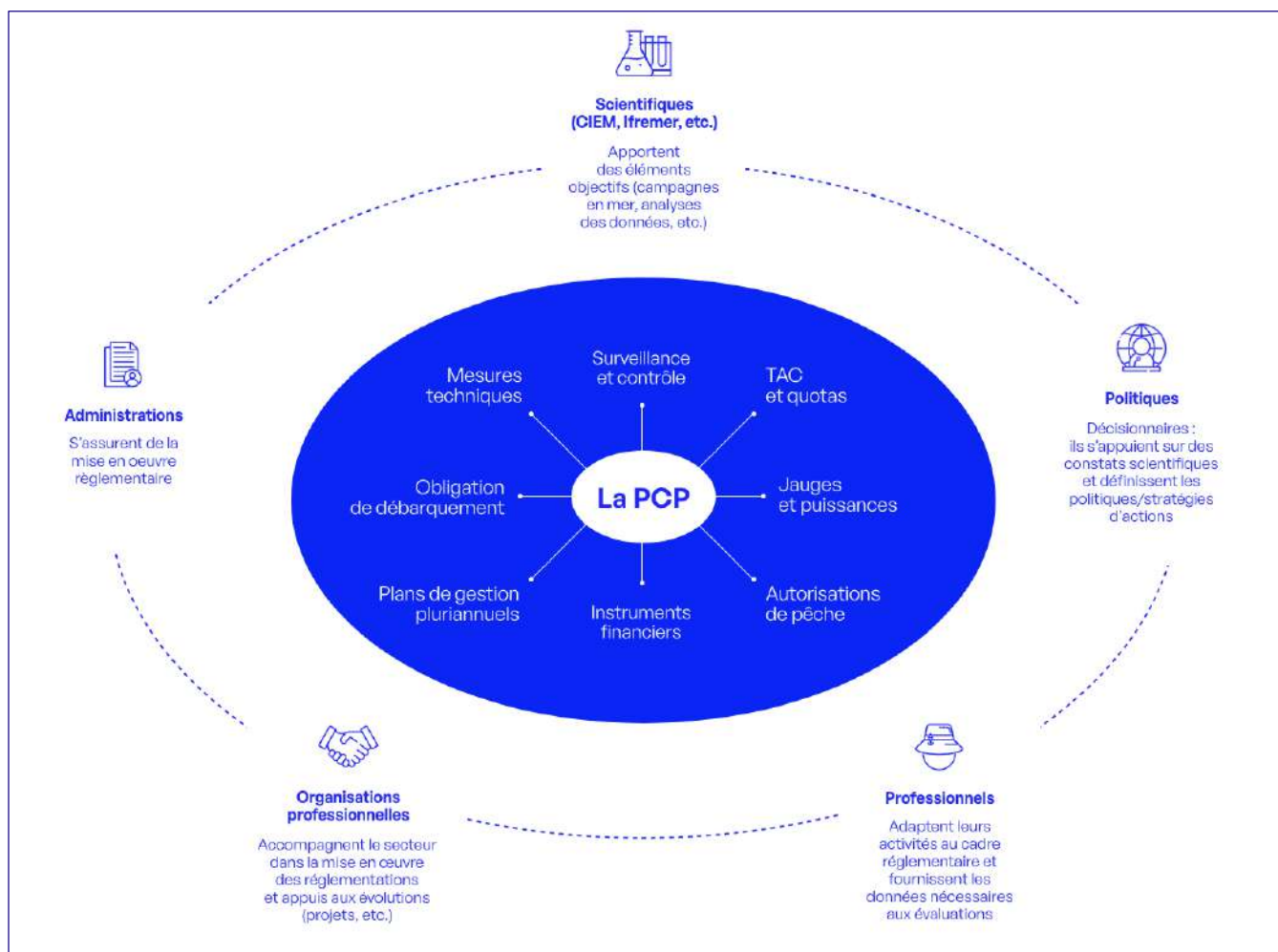
C'est dans ce contexte que France Terre de Pêches propose ce Livre blanc de la durabilité, avec une double ambition : dresser un état des lieux du chemin parcouru et ouvrir des perspectives pour les années à venir. Alors que l'Union européenne s'apprête à engager une nouvelle réforme de la PCP et que la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan a ravivé les débats sur la gestion des pêches, ce document aborde sous forme pédagogique la durabilité des pêches maritimes.

¹ Vermard Youen, Ulrich Clara (2025). Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023. Ref. Rapport RBE/25-004. Ifremer.
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00946/105772/>



Il vise à expliquer ce qu'est la durabilité, à montrer comment elle se construit au quotidien grâce à l'appui scientifique, à mettre en lumière les résultats obtenus et à identifier les défis qui restent à relever.

La durabilité des pêches ne peut avancer par des postures, mais par la connaissance, le dialogue, et l'engagement collectif. À travers les sept questions structurantes abordées dans ce livre blanc, nous défendons cette voie.



Depuis plus de 20 ans, la durabilité des pêches repose sur une organisation claire. Cette articulation entre scientifiques, administrations, professionnels, organisations et décideurs politiques est au cœur des résultats obtenus, et conditionne les progrès à venir.



1. Qu'est-ce que la durabilité des pêches ?

La prise de conscience, au début des années 90, des impacts de la surcapacité de pêche sur les stocks halieutiques a fait émerger la durabilité comme notion centrale de la Politique commune de la pêche (PCP) en Europe, puis à l'échelle internationale. Derrière ce terme se cache une définition précise, inscrite dans le droit, qui organise aujourd'hui l'ensemble de l'industrie de la pêche.

La durabilité, un concept issu du droit international

La notion de durabilité apparaît pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland, produit par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. Le développement durable y est défini comme « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*² ». Trois dimensions y sont indissociables : environnementale, sociale et économique. Leur interdépendance impose une capacité permanente d'adaptation.

Dans le secteur de la pêche, cette approche se traduit dès 1995 par l'adoption, sous l'égide de la FAO (*Food and Agriculture Organization of the United Nations*³), du Code de conduite mondial pour une pêche responsable. Celui-ci promeut une approche écosystémique des pêches, qui considère non seulement les stocks halieutiques pris isolément, mais aussi leurs interactions avec les autres espèces et leur environnement. Cette approche permet de concilier la conservation des ressources avec les réalités sociales et économiques des communautés de pêcheurs.

L'exploitation durable des pêches, un objectif de la Politique commune de la pêche

En Europe, la notion de durabilité est progressivement intégrée dans la PCP afin de répondre à l'enjeu de la surcapacité de pêche. Après le constat d'échec dressé en 2001 par le Livre vert sur l'avenir de la PCP⁴, l'exploitation durable devient un objectif

² Nations Unies, Assemblée générale, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : Notre avenir à tous, Document A/42/427 (4 août 1987)

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Code de Conduite pour une Pêche Responsable, Rome, 1995, consulté le 1er août 2025, <https://www.fao.org/4/v9878f/v9878f00.htm>.

⁴ Commission européenne, Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche, 2001. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52001DC0135>



explicite lors de la réforme de 2002 : garantir la viabilité à long terme du secteur grâce à des avis scientifiques solides et en appliquant le principe de précaution⁵.

L'approche écosystémique est consacrée dès cette période comme méthode privilégiée pour atteindre cet objectif⁶. La réforme de 2013 de la PCP en propose une définition élargie : une gestion intégrée des pêches dans des limites écologiquement rationnelles, tenant compte des autres activités humaines, tout en préservant la biodiversité, les habitats et les processus écologiques nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes marins.

La durabilité, telle qu'elle est conçue dans le modèle européen de pêche, vise donc à limiter au minimum les impacts négatifs de la pêche sur le milieu marin et à prévenir sa dégradation.

Focus : définir les critères d'une exploitation durable, un chantier permanent

La définition de critères opérationnels pour guider l'exploitation durable des pêches constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs pour les pouvoirs publics et les professionnels. Alors que la surcapacité a été en grande partie résorbée en Europe, que les connaissances scientifiques progressent et que le changement climatique rebat les cartes, il devient crucial de disposer d'indicateurs fiables et évolutifs.

Le rapport SCEDUR⁷ publié par l'Ifremer en 2022 illustre cette dynamique. Fondé sur une vaste revue bibliographique et intégrant références scientifiques, rapports institutionnels, réglementations (internationales, communautaires, nationales) et labels, il propose une vision holistique de la durabilité dans la pêche française et européenne. Ce rapport identifie un ensemble d'indicateurs environnementaux, économiques et sociaux, classés selon leur maturité (éprouvés, novateurs, exploratoires, transversaux), dans l'objectif de fournir des outils multicritères d'aide à la décision. Ces outils visent à comparer et évaluer les activités de pêche en France, en fonction de leur contribution réelle à la durabilité.

⁵ Conseil de l'Union européenne, RÈGLEMENT No 2371/2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche, article 3. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32002R2371>

⁶ Conseil de l'Union européenne, RÈGLEMENT No 2371/2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche, article 4.

⁷ Projet SCEDUR, 2022, Identification des indicateurs de durabilité de la pêche française, Ifremer [Jules Danto, Fabien Daures, Nicolas Desroy, Marie Savina-Rolland, Youen Vermard, José Luis Zambobino-Infante], Ref. RBE/HALGO/LTBH.2021-10/87378, <https://archimer.ifremer.fr/doc/00762/87378/92873.pdf>



2. Comment la durabilité de la ressource est-elle évaluée scientifiquement ?

Atteindre une exploitation durable des pêches dans une approche écosystémique n'est possible qu'en s'appuyant sur une évaluation scientifique rigoureuse. Sans cette base, les mesures de gestion risqueraient d'être insuffisantes pour assurer la productivité des ressources ou, au contraire, inadaptées aux réalités sociales et économiques. Consciente de cet enjeu, l'Union européenne a établi un cadre méthodologique qui garantit la qualité des données, tout en permettant un débat entre l'ensemble des parties prenantes.

Évaluer un stock : un préalable indispensable

Évaluer un stock consiste à estimer la quantité totale de poissons présents dans une zone géographique donnée afin de définir le volume de captures compatible avec le renouvellement de la population. Cette estimation repose sur des données issues des captures (quantités, structures démographiques, indices d'abondance), et conduit à déterminer un niveau d'exploitation durable, appelé rendement maximal durable (RMD). C'est sur cette base que sont fixées annuellement les possibilités de pêches pour l'année suivante.

Deux méthodes principales sont utilisées :

- Les évaluations directes, appliquées aux espèces sédentaires (ex : coquilles Saint-Jacques, langoustines). Elles reposent sur des comptages réalisés à partir d'échantillons, permettant d'obtenir une estimation absolue, avec marges d'incertitude ;
- Les évaluations indirectes, appliquées aux espèces mobiles. Des modèles scientifiques y reconstruisent la taille de la population à partir des captures et des indices d'abondance relevés lors de campagnes scientifiques.

Toutes les espèces ne bénéficient pas encore d'une évaluation scientifique faute de données suffisantes, notamment concernant leur biologie (croissance, maturité, reproduction). En priorité, les évaluations portent sur les espèces à forte valeur économique et sur leurs captures accessoires (c'est-à-dire les espèces non ciblées mais capturées), afin d'ajuster les mesures de gestion.

De l'évaluation à la gestion : la décision politique

Les résultats scientifiques alimentent les décisions de gestion prises par les autorités politiques. Au niveau européen, c'est le Conseil des ministres européens de la Pêche qui fixe chaque année les Totaux admissibles de captures (TAC) et les quotas par zone et par espèce. Mais de nombreuses autres instances de décision permettent la fixation des niveaux de captures pour les stocks partagés avec d'autres pays tiers.



Un objectif central de la Politique commune de la pêche est d'appliquer l'approche de précaution en matière de gestion des pêches, et de veiller que le niveau d'exploitation des ressources biologiques marines maintienne les populations des espèces exploitées au-dessus des niveaux qui permettent d'optimiser leur production, soit la notion de rendement maximal durable⁸.

Pour permettre la négociation de mesures de gestion de pêche éclairées et acceptables, la PCP a prévu des principes de gouvernance qui incluent la prise de décisions basée sur la science, grâce aux avis du Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches (CSTEP), qui s'appuie lui-même sur les travaux du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Ces deux structures fournissent les connaissances scientifiques nécessaires à la prise de décision, en particulier pour les stocks de l'Atlantique Nord-Est et de Méditerranée. Les États membres doivent fournir des données harmonisées et fiables, couvrant les aspects biologiques, environnementaux, techniques et socio-économiques.

Enfin, à l'échelle internationale, les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), organismes internationaux établis par les pays ayant des intérêts dans la pêche au sein d'une zone géographique spécifique, garantissent une gestion des populations largement réparties et partagées.

Ainsi, l'évaluation scientifique des stocks constitue l'outil central de la gestion durable des pêches : elle éclaire la décision politique et permet d'ajuster les mesures lorsque la durabilité est menacée.

Focus : étudier les petits pélagiques dans le golfe de Gascogne avec la campagne annuelle d'évaluation PELGAS

Chaque année, la campagne scientifique PELGAS menée par l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer⁹) dans le cadre du programme national de collecte de données halieutiques, étudie les petits pélagiques (sardine, anchois, chinchard, etc) dans le golfe de Gascogne. Elle associe une cinquantaine de scientifiques et de pêcheurs et s'inscrit dans un dispositif coordonné avec le Portugal, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni. Les données recueillies par les scientifiques sont ensuite transmises aux groupes de travail internationaux du

⁸ Règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche : *Le rendement maximal durable est défini comme « le rendement théorique d'équilibre le plus élevé pouvant être prélevé de manière continue en moyenne dans un stock, dans les conditions environnementales existantes moyennes sans affecter sensiblement le processus de reproduction »*

⁹ L'Ifremer est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Recherche, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Équipement, des Transports et du Logement, et de l'Environnement.



CIEM (Conseil International pour l'Exploitation de la Mer), qui formulent des avis scientifiques pour les décideurs politiques.

Ces espèces jouent un rôle majeur : par exemple, la sardine, pêchée par les flottilles françaises et espagnoles, représente chaque année 30 à 35 000 tonnes de captures, en faisant l'espèce la plus débarquée en frais sur la façade atlantique française. L'anchois occupe également une place essentielle. Mais ces ressources sont hautement variables : en 2005, l'anchois a connu un effondrement brutal, entraînant une interdiction de pêche pendant cinq ans. Si cette mesure a permis la reconstitution du stock, elle a aussi généré des pertes économiques et commerciales lourdes, et déstabilisé complètement la filière sur long terme.

D'où l'importance d'une évaluation scientifique régulière et partagée, condition indispensable pour anticiper les variations de population, garantir une gestion durable et assurer l'équilibre socio-économique de la filière.



3. Quelles sont les mesures de gestion mises en place pour atteindre les objectifs de durabilité ?

À partir des évaluations scientifiques, les autorités européennes fixent chaque année les TAC et les quotas de pêche. Mais au-delà de ces instruments, de nombreuses mesures, permanentes ou temporaires, complètent ce dispositif afin d'optimiser la productivité des populations et de favoriser la reconstitution rapide des stocks menacés.

Le cadre européen : droit, gouvernance et contrôle

L'exploitation durable des pêches est au cœur de la Politique commune de la pêche. Lorsqu'un stock se situe sous son RMD, des mesures spécifiques doivent être mises en œuvre pour réguler l'effort de pêche.

Beaucoup de ces mesures ont été déployées à travers les évolutions de la PCP. En 2002, la réforme introduit les plans de reconstitution pluriannuels pour les stocks sous les seuils biologiques de sécurité. Elle marque un tournant vers une gestion de long terme et crée les conseils consultatifs régionaux, associant davantage les parties prenantes.

En 2013, la PCP fixe l'objectif d'exploiter tous les stocks à un niveau durable, met en place des plans pluriannuels par pêcherie et par bassin maritime, introduit l'obligation de débarquement afin de limiter les rejets, et renforce la régionalisation des décisions.

En parallèle, le corpus réglementaire sur le contrôle (règlement de 2009, révisé en 2023 (UE 2023/2842) modernise le suivi des activités avec la généralisation progressive de la surveillance électronique, un encadrement plus strict des activités et une traçabilité des produits du navire à l'assiette.

Ces évolutions traduisent une gestion plus intégrée et transparente, reposant sur des objectifs chiffrés, des mécanismes de contrôle renforcés et une implication accrue des acteurs de terrain. La reconstitution spectaculaire du stock de thon rouge de Méditerranée-Atlantique Nord-Est, ou celle du merlu nord (du golfe de Gascogne à la Norvège) après des plans de gestion stricts sont des *success stories* qui témoignent de l'efficacité d'une gestion rigoureuse.

Les aires marines protégées : une mesure complémentaire

Outre les mesures directes sur les activités de pêche, l'Union européenne a également fixé un cadre pour adresser les enjeux environnementaux : directives cadre pour le milieu marin, sur la qualité des eaux, ou encore les directives « nature » pour la faune et la flore. Ces directives, qui précisent les objectifs de conservation que doivent respecter les États membres de l'Union, sont intégrées aux objectifs de



la Politique commune de la pêche et s'appliquent dans les différents bassins maritimes en s'appuyant essentiellement sur la mise en œuvre d'aires marines protégées (AMP). Ces zones visent à préserver la biodiversité tout en permettant, lorsque cela est compatible, le maintien d'activités de pêche durables.

En France, onze catégories d'AMP existent, reflétant la diversité des objectifs locaux. Souvent perçues, à tort, comme des zones d'exclusion totale, elles offrent en réalité une gestion différenciée, adaptée aux enjeux de chaque zone. La France est aujourd'hui pionnière en Europe : 33% de ses eaux marines sont déjà couvertes par une AMP, avec un objectif renforcé après l'UNOC 3 d'atteindre 78% d'ici 2026, dont 14,8 sous protection stricte¹⁰.

Focus : la reconstitution des stocks de thon rouge, symbole d'une gestion réussie

Autrefois au bord de l'effondrement, le thon rouge de Méditerranée et de l'Atlantique Nord-Est illustre l'efficacité de mesures de gestion rigoureuses. Face à la surpêche des années 1990, et jusqu'en 2007 (près de 50 000 tonnes par an), la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) a imposé dès 2006 quotas stricts, périodes de repos biologique et contrôles renforcés pour inverser une situation qui devenait critique.

Les programmes de recherche, comme le marquage électronique des thons rouges¹¹, ont permis de mieux comprendre leurs migrations et leurs comportements, améliorant la précision des modèles d'évaluation des stocks et le déploiement de mesures de gestion adaptées et efficaces. Grâce à la collaboration entre pêcheurs, scientifiques et ONG, la population de thon rouge connaît une reconstitution spectaculaire.

Au-delà de sa dimension écologique, ce succès démontre qu'une gestion fondée sur la science, la coopération et la rigueur réglementaire peut réconcilier exploitation économique et préservation des écosystèmes.

¹⁰ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/250608_unoc-biodiversite_web_DP_AMP.pdf

¹¹ Programme Bluefin Tuna Tagging de l'ICCAT dès 2011



Pêche au thon rouge à l'hameçon en Méditerranée française. Pêcherie « Thon rouge de ligne, pêche artisanale » labellisée Pêche durable et MSC. © Théo Giacometti



4. État des lieux de la durabilité en France : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Depuis plus de vingt ans, le cadre européen de la durabilité s'est traduit concrètement dans la filière pêche française. La question est donc de savoir si ces principes ont produit des effets tangibles. La réponse est positive : la France, à l'instar de ses voisins européens, a vu ses pratiques évoluer en profondeur, avec des résultats significatifs. Toutefois, des défis demeurent pour garantir que la trajectoire engagée se poursuive.

Des indicateurs en nette amélioration

Avec l'introduction de l'objectif d'exploitation durable des pêches et des mesures de gestion associées, les pêcheries européennes, dont la France, ont montré une amélioration progressive de leur durabilité au fil des années. Le nombre de stocks surexploités est nettement inférieur à ce qu'il était il y a 20 ans, et cette tendance générale d'amélioration se poursuit.

En 2023, 58 % des volumes de poissons débarqués proviennent de populations pêchées avec une mortalité par pêche inférieure ou égale à l'objectif de rendement maximal durable, contre 18% en 2000.¹² Depuis le début des années 2000, la proportion de stocks en bon état s'est nettement accrue. En 2023, 81 des 134 stocks évalués et classifiés en France métropolitaine n'étaient pas surexploités, contre 12 en 2000, tandis que le nombre de stocks surpêchés est passé de 72 en 2000 à 39 en 2023¹³.

Les moteurs de cette évolution

L'amélioration observée de la durabilité des pêches en France au cours des 20 dernières années résulte d'une combinaison de facteurs. Les réformes de la PCP ont introduit des quotas, des mesures techniques (maillages, tailles minimum de capture, etc.), des limitations d'effort de pêche et des plans de sortie de flotte, qui ont contribué à réduire la pression sur les ressources. Ces efforts ont été particulièrement lourds pour la filière mais ils ont permis d'inverser la tendance sur plusieurs espèces.

La France a également investi dans la connaissance scientifique. L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) joue un rôle central dans

¹² Vermard Youen, Ulrich Clara (2025). Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023, p. 15. Ref. Rapport RBE/25-004. Ifremer.
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00946/105772/>

¹³ Ibid, p. 21.



l'évaluation des stocks et la recherche sur la durabilité. Grâce à son travail, 170 des 330 débarquées en France font aujourd'hui l'objet d'une évaluation, permettant une gestion plus fine et mieux ciblée.

Ces progrès s'accompagnent aussi d'un soutien financier européen destiné à accompagner la transition vers des pratiques plus durables, et à limiter les risques économiques pour les pêcheries¹⁴. Enfin, l'attention portée à la qualité de l'environnement marin, en intégrant les impacts de l'eutrophisation ou du changement climatique, souligne la prise en compte croissante (bien qu'elle soit encore timide ou qu'elle stagne encore parfois au stade de la simple déclaration politique) de facteurs externes à l'activité de pêche.

Les nouveaux enjeux

Le climat constitue désormais la principale incertitude. L'évolution des stocks est de plus en plus influencée par la hausse des températures, l'acidification des océans, les perturbations des cycles biologiques et les migrations des espèces. Si la durabilité a permis de corriger les excès passés liés à la surcapacité, elle doit désormais s'adapter à ces contraintes nouvelles et changeantes.

Ainsi, cette approche multidimensionnelle de la durabilité, qui mise sur l'évaluation scientifique, la préservation des ressources, l'équilibre économique de la filière et la promotion du cadre social, doit à présent intégrer plus fréquemment ces questions dans sa manière d'aborder la protection de la ressource. L'enjeu n'est plus seulement de préserver la ressource halieutique à l'échelle française, européenne ou mondiale, mais aussi de renforcer sa résilience face à des phénomènes globaux qui dépassent le seul périmètre de la pêche.

Focus : la baisse de la taille des sardines en Méditerranée, un impact direct du réchauffement climatique

Les sardines, essentielles dans la chaîne alimentaire et parmi les poissons les plus pêchés, voient leur taille et leur poids diminuer depuis vingt ans. En Méditerranée, elles sont passées de 15 à 11 cm en moyenne, leur poids moyen a chuté de 30 à 10 g, et les individus de plus de 2 ans ont disparu.

Les recherches de l'Ifremer montrent que cette évolution n'est pas liée à la pêche ni aux prédateurs, mais à l'alimentation : le réchauffement de l'eau et les changements environnementaux entraînent une baisse de la quantité et de la taille

¹⁴ Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, *Pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et perspectives pour 2026*, le 6 juin 2025



du plancton, principale ressource des sardines. Résultat : un développement entravé et des individus plus petits.

Cette tendance, observée aussi bien en Méditerranée que dans l'Atlantique, illustre l'impact direct du changement climatique sur la ressource halieutique¹⁵.

¹⁵ Ifremer, Baisse de taille des sardines en Méditerranée : le rôle de l'alimentation expliqué, le 5 novembre 2021. <https://www.ifremer.fr/fr/presse/baisse-de-taille-des-sardines-en-mediterranee-le-role-de-l-alimentation-explique>



5. Quels sont les défis à relever pour atteindre nos objectifs de durabilité ?

L'Union européenne et la France ont su, au cours des deux dernières décennies, adapter leurs réglementations pour préserver les ressources halieutiques et améliorer la durabilité des pratiques. Mais les défis d'aujourd'hui sont d'une nature différente, et pour certains d'entre eux, ils s'intensifient rapidement.

La durabilité face au dérèglement climatique

L'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins et sur les ressources halieutiques est désormais le premier facteur de déstabilisation, avec des conséquences directes sur les conditions d'exercice du métier de pêcheur. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) identifie plusieurs effets majeurs : baisse du potentiel maximal de capture des pêcheries, indépendamment des problèmes de surcapacité de pêche qui pourraient encore exister au niveau mondial ; diminution des stocks ainsi qu'un déplacement vers les pôles de nombreuses espèces ; réduction de la biomasse marine et modification de la composition des espèces. Selon les projections, ces phénomènes toucheront l'ensemble des écosystèmes océaniques au cours du XXI^e siècle, quel que soit le scénario d'émissions retenu¹⁶.

En France, ces changements se manifestent déjà. En 2023, près d'un tiers des volumes débarqués provenaient de populations dont le recrutement est en baisse, contre seulement 20 % issus de populations en croissance¹⁷. Le stock de certaines espèces décline, car leurs cycles de reproduction sont perturbés. Plus courts ou irréguliers, ils nuisent au renouvellement naturel des populations. En outre, certaines espèces voient leur taille diminuer en raison des modifications des conditions en mer, compliquant leur valorisation commerciale, comme le hareng de mer du Nord. D'autres modifient leur aire de répartition : le cabillaud, par exemple, a quasiment disparu du sud de la mer du Nord pour migrer vers les eaux norvégiennes plus froides.

¹⁶ GIEC, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs, Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique [sous la direction de H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama et N. M. Weyer]. p.10-20

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf

¹⁷ Vermard Youen, Ulrich Clara (2025). Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023, p. 17-18. Ref. Rapport RBE/25-004. Ifremer.
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00946/105772/>



Lutter contre les pressions anthropiques, le poids de la pollution tellurique

A ces bouleversements s'ajoutent les pressions d'origine terrestre. Le déclin global de la biodiversité à terre comme en mer est ainsi alimenté par des facteurs multiples. Selon le Rapport spécial du GIEC sur l'Océan et la Cryosphère publié en 2020¹⁸, les excès de nutriments liés à l'agriculture, aux eaux usées et à la surexploitation touristique dans les estuaires et zones côtières favorisent la prolifération d'algues et la désoxygénation, nocives pour de nombreuses espèces marines, réduisant leurs habitats disponibles (notamment pour se reproduire, ou se nourrir) et modifiant leur répartition.

En parallèle, les polluants et contaminants issus des activités terrestres — transportés par les rivières, le ruissellement ou les dépôts atmosphériques — altèrent la qualité de l'eau, et dégradent la santé des écosystèmes. La pollution plastique, désormais documentée, affecte de surcroît directement la santé et la survie des organismes marins.

L'océan subit ainsi une accumulation de stress aux origines multiples : effets directs du changement climatique (acidification, réchauffement des eaux), pollutions d'origine terrestre, et pressions existantes liées aux activités humaines. Cette combinaison réduit la capacité de certains stocks à se reconstituer et limite l'efficacité des mesures de gestion mises en place par les pêcheurs. Plus largement, elle nuit à la productivité des pêches européennes.

Pour les marins-pêcheurs, dont l'océan est à la fois un outil de travail, une source de revenus et un lieu de passion, ces mutations sont vécues de manière directe et concrète. Ils en constatent directement les effets et participent activement aux échanges avec les scientifiques, les autorités et les collectivités pour préserver le milieu marin. Cette implication est un levier essentiel pour construire des réponses adaptées et crédibles.

¹⁸ GIEC, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs, Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique [sous la direction de H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama et N. M. Weyer].



Focus : Les recommandations du One Ocean Science Congress – aller vers une évaluation scientifique étendue

En amont de la dernière Conférence des Nations Unies sur l’Océan (UNOC 3), le *One Ocean Science Congress* (OOSC), coorganisé le CNRS et l’IFREMER, a formulé 15 recommandations aux décideurs internationaux.¹⁹ Ce congrès a souligné l’origine anthropique des menaces qui pèsent sur l’océan et appelé à des « *stratégies intégrées de la terre à l’océan* » pour lutter contre la pollution chimique, les déversements d’hydrocarbures, le ruissellement des nutriments et les impacts des activités industrielles.

Il a également insisté sur la nécessité d’une évaluation scientifique approfondie et d’un renforcement des connaissances pour faire face aux défis liés à l’océan et au climat. Ces recommandations rappellent que combler les lacunes de la science est une condition indispensable pour adapter les mesures de gestion qui encadrent la pêche de manière efficace, prévenir des pertes irréversibles pour les communautés marines et humaines et continuer de progresser sur le chemin de la durabilité.

¹⁹ Gattuso J.-P., Houllier F., Adams J., Amon D., Bambridge T., Cheung W., Chiba S., Cortes J., Duarte C., Frölicher T. L., Gelcich S., Gephart J., Gjerde K., Greaves D., Haugan P., Li D., Takoko M., Tuda A., 2025. Recommendations to Heads of State and Government from the International Scientific Committee of the One Ocean Science Congress, Nice, 3-6 June 2025. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14361191>



6. Comment renforcer la durabilité demain ?

L'accélération des phénomènes liés au changement climatique, à la pollution et aux pressions multiples exercées sur l'océan place la filière pêche à un véritable tournant. Dans sa communication stratégique de juin 2025 relative à l'état des lieux de la pêche dans l'Union européenne²⁰, la Commission européenne a souligné le bilan positif des efforts accomplis pour atteindre le rendement maximum durable, tout en rappelant que de nombreuses menaces persistent. L'abondance du zooplancton, l'eutrophisation, les effets du changement climatique ou encore la pollution demeurent des préoccupations majeures.

Pour faire face à cette réalité, il est essentiel d'adapter les trois dimensions du développement durable — environnementale, sociale et économique — afin de renforcer à la fois la connaissance scientifique et la capacité de projection de la filière dans l'avenir.

Renforcer l'évaluation scientifique, condition indispensable d'une gestion adaptée aux nouveaux défis

Depuis 1995, l'approche écosystémique est au cœur de développement durable appliqué au secteur de la pêche. Si cette approche se fonde sur la prise en compte des interactions entre les différentes composantes d'un système — organismes et environnements —, elle reste fragile si elle n'est pas soutenue par un investissement massif dans l'évaluation scientifique, qui doit constituer son fondement.

Les Nations Unies rappelaient encore récemment que, parmi les Objectifs de développement durable, l'ODD 14 (lié à la conservation et à l'utilisation durable des océans) est celui qui bénéficie du plus faible financement : en 2020, seuls 15 % des besoins étaient couverts, tandis que la science océanique ne représentait que 1,7 % des budgets nationaux de recherche.²¹

Dans le domaine des pêches, deux besoins sont particulièrement pressants. Le premier est d'accroître les données et connaissances biologiques sur les espèces. En France, seules 170 espèces sur 330 espèces débarquées font l'objet d'une évaluation scientifique, même si elles représentent trois quarts des débarquements.

²⁰ Commission européenne, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, Pêche durable dans l'Union européenne: état des lieux et perspectives pour 2026, COM(2025) 296 final, Bruxelles, le 6 juin 2025.

²¹ Nations Unies, Secrétariat, Document de réflexion préparé pour la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 14: Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable, Panel d'action sur l'océan 2: Accroître la coopération scientifique liée à l'océan, les connaissances, le renforcement des capacités, la technologie marine et l'éducation pour renforcer l'interface science-politique pour la santé de l'océan, A/CONF.230/2025/5, Distribué le 29 avril 2025



Le second est d'intégrer davantage aux modèles les dynamiques environnementales et écosystémiques. L'océan est soumis à un cumul de pressions – réchauffement et acidification des eaux, pollution plastique, eutrophisation – qui demeurent encore trop souvent des angles morts de l'évaluation scientifique. Par ailleurs, les relations prédateurs-proies restent mal prises en compte alors que des phénomènes de cascades trophiques impactent toutes les fractions de l'écosystème du plancton aux prédateurs.

À l'instar de l'Agence européenne de l'Environnement²², nous appelons donc à un renforcement de l'acquisition de connaissances scientifiques en nous donnant les moyens d'améliorer la collecte de données, le suivi (*reporting*) et les méthodologies associées.

Donner à la filière les moyens de se projeter : renouvellement des flottes et planification stratégique des activités en mer

La durabilité ne se limite pas à la préservation des ressources biologiques : elle implique aussi la capacité des professionnels à se projeter dans l'avenir. La filière pêche française et européenne s'est engagée depuis plusieurs décennies dans une gestion durable de la pêche, tant via la préservation des ressources halieutiques que dans le souci de protection des habitats. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, elle fait déjà figure de secteur vertueux : son empreinte carbone est bien inférieure à celle de l'agriculture terrestre (16 fois moins) ou du transport maritime (près de 30 fois moins)²³, les poissons sauvages ne nécessitant ni terres agricoles, ni nourriture artificielle, ni antibiotiques, ni pesticides²⁴.

Pourtant, cette filière a subi une succession de crises récentes : Covid, envolée du coût de l'énergie, Brexit... autant de chocs qui ont contraint son potentiel. Dans ce contexte, deux axes d'action apparaissent essentiels.

Le premier concerne le renouvellement des navires. Il est impératif de faire évoluer le cadre réglementaire européen pour faciliter la modernisation de la flotte et encourager la construction de navires plus efficaces, conciliant maintien de la capacité de production et transition énergétique. Ce chantier suppose la mise en place de leviers techniques et financiers adaptés, en particulier dans les pêcheries

²² European Environment Agency (2020). State of nature in the EU: Results from reporting under the nature directives 2013-2018. Publications Office of the European Union, Luxembourg. doi:10.2800/705440

²³ Élaborées à partir des données issues de Common Reporting Format Tables (Convention) 2023 (tables 1A(a)s4, 3s1 and 3s2, 1.A(a)s3, 1.D), Party-authored reports : European Union, UNFCCC, 2023

²⁴ University of Washington, Sustainable Fisheries, The Environmental Impact of Food, <https://sustainablefisheries-uw.org/seafood-101/cost-of-food/>



où la gouvernance et la gestion permettent déjà de sécuriser l'exploitation durable des ressources.

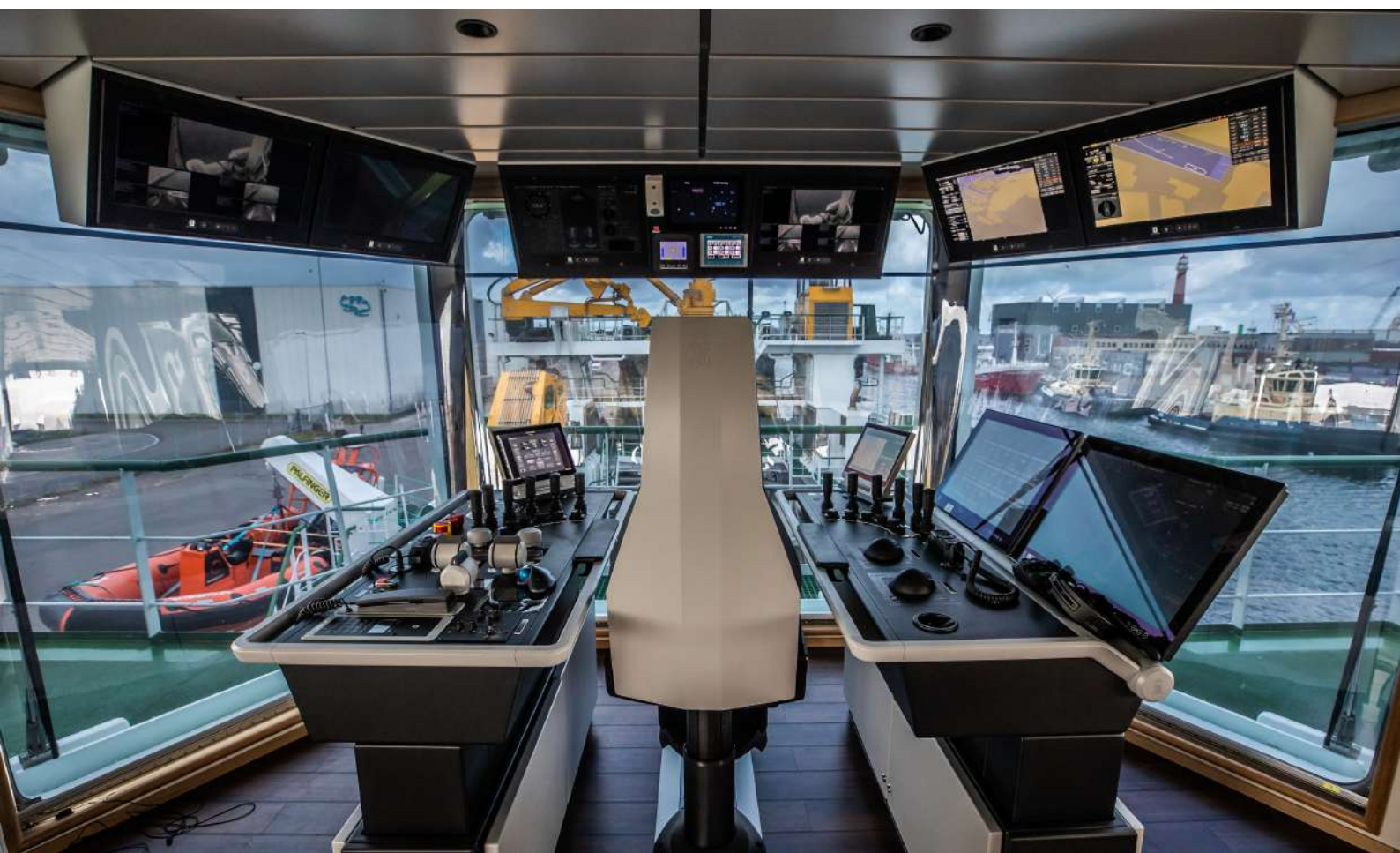
Focus : Le Scombrus, un exemple de navire moderne et durable

Inauguré en 2020, le chalutier-congélateur Scombrus illustre une nouvelle génération de navires de pêche adaptés aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Long de 81 mètres, il embarque 30 marins pour des marées de 2 à 3 semaines et a été entièrement autofinancé par l'armement France Pélagique.

Sa conception intègre des équipements innovants pour améliorer la sélectivité et l'efficacité des pêches (sonars et sondeurs précis, suivi des volumes, compatibilité des espèces). Elle met aussi l'accent sur le confort et la sécurité : espaces plus vastes, passerelle offrant une meilleure visibilité et une plus grande sécurité, franc-bord rehaussé pour limiter les chutes et l'embarquement de vagues, doublage de certains équipements clés.

Pour protéger la santé des équipages, des dispositifs spécifiques ont été ajoutés : rampes (réceptacles) pour accueillir les lests des chaluts, enrouleur de pompe à poisson limitant le risque de blessures dans la manipulation de matériels lourds, hôpital isolé, chauffe-gants et chauffe-bottes. Contraint par la règle de jauge brute, France Pélagique a dû réduire l'espace de stockage des captures. Cette limitation a permis de renforcer la sécurité et le confort des marins, mais elle souligne aussi combien la réglementation actuelle freine les possibilités d'aménagements supplémentaires en faveur du bien-être des équipages.

Le second axe porte sur la planification stratégique des activités en mer. Loin de s'opposer aux politiques de planification maritime, les entreprises de pêche demandent une meilleure concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de concilier trois impératifs : souveraineté alimentaire, protection de l'environnement, et autonomie énergétique. France Terre de Pêches plaide à ce titre pour la création d'une instance de coordination nationale, chargée d'harmoniser les différentes feuilles de route et de prévenir les conflits d'usages en mer.



Vue du Scombrus depuis la passerelle : ici, le poste de commandement pour les opérations de filage et de virage (mise à l'eau et récupération du chalut). Les fenêtres de plain-pied, associées aux caméras, offrent une visibilité sans angle mort, gage de sécurité accrue et de confort amélioré pour l'équipage. © France Pélagique



7. Quelles sont les propositions de France Terre de Pêches ?

Pour relever ces défis et renforcer l'exploitation durable des pêches, France Terre de Pêches formule quatre propositions qui visent à conjuguer compétitivité, science, transparence et coopération.

Proposition 1 – Renforcer la compétitivité de la filière pêche en France

La première consiste à renforcer la compétitivité de la filière française. La durabilité ne peut être atteinte sans un secteur économiquement robuste. Cela suppose une meilleure valorisation de ses forces actuelles : valorisation des droits de pêche en s'appuyant sur l'expertise des organisations de producteurs, soutien à l'image des produits issus de navires français et l'information sur la qualité des produits français, une défense de la souveraineté alimentaire et la reconstruction collective des moyens d'une réelle ambition pour la pêche française à l'approche de la prochaine révision de la Politique commune de la pêche. L'expérience réussie de Pavillon France montre qu'il est possible de donner une identité forte et valorisante aux produits issus d'une pêche durable et responsable.²⁵

Proposition 2 – Soutenir la mesure et l'évaluation scientifique

La deuxième proposition est de soutenir la mesure et l'évaluation scientifique. La connaissance demeure le socle de toute gestion durable. Face aux effets du dérèglement climatique il est indispensable de renforcer les financements pour permettre des mises à jour régulières des capacités de pêche en lien avec le réel. C'est à cette condition que pourront être établis des compromis justes entre souveraineté alimentaire et préservation des ressources, ou encore que pourront être définis les usages compatibles au sein des aires marines protégées.

Proposition 3 – Assurer un déploiement rigoureux et transparent des réglementations concernant les aires marines protégées

La troisième proposition vise à assurer un déploiement rigoureux et transparent des réglementations sur les aires marines protégées (AMP). Pour France Terre de Pêches, la meilleure voie d'amélioration des mesures de gestion de pêche réside dans la mise en œuvre des moyens utiles à l'application effective des règlements

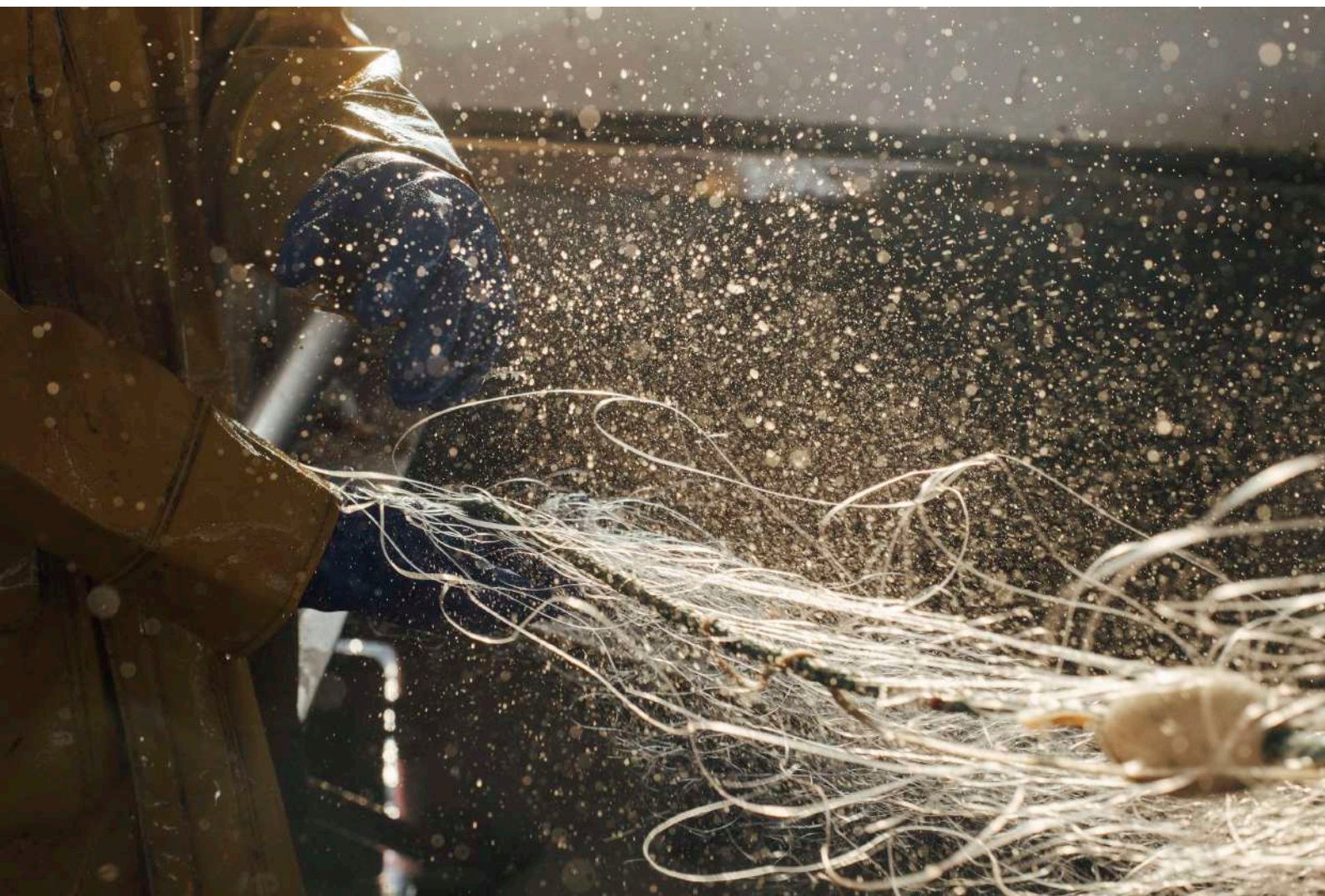
²⁵ Pour aller plus loin, ces axes d'actions sont défendus dans notre carnet de propositions *Donner un cap aux entreprises de pêche (2025)* : https://terredepeches.fr/wp-content/uploads/2025/01/FTP_CARNET-DE-PROPOSITIONS.pdf



existants, notamment en ce qui concerne la politique environnementale de l'UE et des moyens de conservation associés, dont les AMP. Ces zones, définies dans le Code de l'environnement, doivent reposer sur des bases scientifiques solides et être adaptées à la nature des écosystèmes comme aux réalités économiques et sociales des filières et territoires concernés. Alors que leur définition est parfois l'objet d'interprétations erronées ou approximatives dans le débat public, France Terre de Pêches insiste sur l'importance d'une application claire et précise des règles en vigueur, et sur la nécessité d'intégrer également les autres mesures de conservation efficaces reconnues au niveau international (OECM) dans le droit communautaire et national.

Proposition 4 — Étendre la coopération et la coordination entre administrations à toutes les échelles

Enfin, la quatrième proposition appelle à étendre la coopération et la coordination entre administrations à toutes les échelles. Les enjeux de durabilité dépassent le seul cadre maritime : pollution terrestre, impacts de l'agriculture, polluants chimiques, plastiques, ont un impact direct sur les ressources halieutiques. Une gouvernance élargie et solidaire est indispensable, capable de mobiliser les acteurs à toutes les échelles (locale, nationale, européenne, internationale), pour élaborer une réponse collective et globale face à la pollution d'origine terrestre, dont les impacts sur les écosystèmes marins sont de plus en plus marqués, fragilisant la productivité et la résilience des pêches, dans le même temps qu'ils sont encore peu pris en compte dans l'élaboration de la Politique commune de la pêche.



© C.Marcilhacy / Agence Oblique pour France Terre de Pêches



Conclusion : le chemin vers l'exploitation durable des pêches à un tournant

Depuis plus de vingt ans, la France s'inscrit dans un cadre de durabilité qui structure en profondeur sa filière pêche. Les résultats sont tangibles : diminution du nombre de stocks surexploités, augmentation du volume débarqué issu de populations exploitées durablement, montée en puissance des connaissances scientifiques et des mesures de gestion. Ces avancées sont le fruit d'un engagement constant des pêcheurs, d'une coopération accrue avec les organismes de recherche et d'une réglementation européenne qui a progressivement intégré l'objectif de durabilité dans ses fondements.

Cependant, les défis qui se présentent aujourd'hui sont inédits par leur ampleur et leur complexité. Le changement climatique, la pollution d'origine terrestre, l'acidification et le réchauffement de l'eau sont autant de facteurs qui bouleversent les équilibres marins et appellent à repenser les approches. Ces pressions combinées fragilisent les équilibres atteints et risquent de compromettre les efforts déjà consentis si la gouvernance, la science et les politiques publiques n'évoluent pas avec la même intensité que ces mutations.

Face à ces défis, la tentation pourrait être de pousser plus loin une logique de précaution, qui passerait par des restrictions des pratiques de pêche, en multipliant les fermetures de pêche, les plans de sortie de flotte, les interdictions. Cette logique, qui a pu être employée ces dernières années dans le Golfe de Gascogne, en Méditerranée, ou encore dans la Manche, n'offre qu'une marge de manœuvre très limitée : elle met en péril les pêches françaises sur tous nos littoraux, et avec elle emporte le risque de condamner une filière nourricière, les territoires qui la font vivre, et l'accès au poisson français.

Dans le même temps, un autre chemin est possible, à condition de miser sur la concertation entre pouvoirs publics, chercheurs et professionnels, sur l'évaluation scientifique, et sur la modernisation continue des pratiques et des technologies. Dans ce chemin, que la Politique commune de la pêche développe depuis près de vingt ans, la pêche est une industrie d'avenir, résiliente, au cœur de nos enjeux de souveraineté alimentaire et économique.

C'est pourquoi France Terre de Pêches formule une conviction claire : la durabilité n'est pas une finalité figée, mais un processus vivant qui doit en permanence s'adapter aux réalités scientifiques, économiques, sociales. Cette durabilité suppose d'investir davantage dans la connaissance et d'accompagner la filière pour qu'elle dispose d'outils modernes et résilients.

Les propositions portées dans ce livre blanc s'inscrivent dans cette ambition et sont autant de leviers pour construire un modèle où durabilité et souveraineté alimentaire avancent de concert. A l'heure où une nouvelle phase de révision de la PCP s'ouvre, la France doit affirmer son rôle moteur et défendre une ambition forte pour son



secteur pêche. Préserver les ressources, soutenir les pêcheurs, répondre aux attentes des citoyens en matière d'alimentation durable : c'est le cap que France Terre de Pêches appelle à tenir pour que la pêche française et ceux qui la composent restent, demain encore, un pilier de la durabilité en Europe.



Glossaire

Effondrement d'un stock

Diminution de l'abondance d'un stock telle qu'une pêche ciblée devient économiquement non viable. L'effondrement d'un stock ne signifie pas l'extinction de l'espèce.

Stock

Somme des individus exploitables d'une espèce dans une zone donnée. Il peut donc exister plusieurs stocks d'une même espèce (le stock de langoustine du golfe de Gascogne, le stock de langoustine de mer Celtique, ...). Chaque stock a des contacts limités avec les stocks voisins et possède sa propre dynamique (croissance, reproduction).

Surcapacité

Présence de trop de bateaux par rapport à la ressource disponible.

Surexploitation

Situation dans laquelle le nombre de reproducteurs d'un stock risque de ne plus être suffisant pour assurer son renouvellement et permettre une exploitation durable.

Surpêche

Situation dans laquelle la pression de pêche exercée sur un stock est supérieure à celle permettant son exploitation maximale durable. A moyen terme, la surpêche entraîne la surexploitation du stock.

Ces définitions sont issues du glossaire de l'Ifremer.



Cofinancé par
l'Union européenne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

terredepeches.fr

CONTACT :

contact@terredepeches.fr

